

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES) de la Haute-Savoie

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT Tous concernés en Haute-Savoie

FICHE SIGNALEMENT

COMMENT SIGNALER DES FAITS ?

Si vous avez **CONNAISSANCE DE FAITS** de violences sexuelles (entre mineurs, entre majeurs ou entre majeurs et mineurs) ou si vous êtes **TÉMOIN**, vous avez obligation de les signaler.

1

Conseiller à la victime ou à ses parents de **porter plainte**
Appeler le 17 (Police ou gendarmerie)
Et le cas échéant le 116 006
(N° national d'aide aux victimes).

2

Signalez les faits à la **cellule nationale SIGNAL SPORTS** et au **SDJES** (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport) du département **où se sont déroulés les faits**.

* Le signalement doit être réalisé sans délai (le plus rapidement possible)

Cellule nationale **SIGNAL SPORT** : signal-sports@sports.gouv.fr

Courriel du **SDJES 74** : sdjes74@ac-grenoble.fr

Lorsque vous envoyez un courriel pour effectuer un signalement, indiquez le maximum d'éléments :

- **Etat civil et coordonnées** de la victime
- **Etat civil et coordonnées de l'agresseur** (si vous en avez connaissance)
- **Faits et détails** dont vous avez connaissance.
Si ce sont des paroles de victimes, indiquez précisément ces paroles (sans analyse de votre part)
- **Période et lieu** où se seraient déroulés les faits
- **Etat civil et coordonnées de la personne qui envoie le signalement.**

AUTRES NUMEROS UTILES

- 3919** : numéro national pour les femmes victimes de violence
- 17** : Police
- 15** : Samu
- 3018** : numéro national contre le harcèlement/cyberharcèlement
- 114** : Numéro d'urgence des sourds et malentendants
- 119** : Pour avoir un accompagnement psychologique et juridique dans vos démarches : vous pouvez appeler le Service National d'accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger au **119** (Appel gratuit et confidentiel), 24h/24 et 7 jours/7. Le **119** n'apparaît pas sur les relevés de téléphone

